



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA

FICHE KENYA

I. Organisation de l'enseignement supérieur

Depuis les élections générales de mars 2013, le **mandat du ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie** (*Ministry of Education, Science and Technology*, MOEST) couvre **l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche**. Fin novembre 2015, le Dr. Fred Okengo Matiang'i a succédé au Pr. Jacob Thuranira Kaimenyi au poste de Ministre (*Cabinet Secretary*). Il a sous son autorité trois secrétaires d'État (*Principal Secretary*) : le Pr. Collette Suda en charge du département de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies, le Dr. Dinah Jerotich Mwinzi, en charge du département de l'enseignement technique et professionnel, et le département de l'éducation, sous la responsabilité du Dr. Belio Kipsang.

Les **objectifs principaux du MoEST**, en lien avec le plan de développement national du pays (Vision 2030) sont :

- d'assurer l'accès du plus grand nombre à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité ;
- de revaloriser les métiers et les formations techniques et professionnelles, indispensables à l'industrialisation du pays (former 30 000 techniciens et 10 000 ingénieurs d'ici 2030) ;
- d'améliorer les capacités de recherche et d'innovation du pays.

En **2013/2014**, le MoEST disposait de **304.9 milliards de Shillings Kényans** (2,7 milliards d'euro) soit **27,3% du budget de l'État**. **23% de cette enveloppe était consacrée à l'enseignement technique, professionnel, supérieur et à la recherche, soit environ 71.2 milliards de Shillings Kényans** (646.5 millions d'euro). Ces chiffres ne prennent pas en compte les budgets alloués par les Ministères dits techniques, qui assurent, avec le MoEST, la co-tutelle des instituts de recherche nationaux spécialisés.

Le Ministère **définit les orientations en matière d'enseignement et de recherche**, qu'il met en œuvre en **supervisant plusieurs commissions, services et bureaux**, dont les fonctions ont été précisées dans des **décrets de 2012 (University Act) et 2013 (Science, Technology and Innovation Act et Technical and Vocational Education Training Act)**.

- La **Commission de l'enseignement supérieur** (*Commission for University Education, CUE*), en charge d'accréditer les universités publiques et privées, de coordonner et réguler l'offre académique sur l'ensemble du territoire, de valider les programmes, et d'assurer un contrôle qualité régulier.
- Le **Service central kényan de placement pour les universités et collèges** (*Kenya Universities and Colleges Central Placement Service, KUCCPS*) enregistre, sur un site internet dédié, les choix des nouveaux diplômes du secondaire pouvant prétendre rejoindre les universités publiques et les placent en fonction de leurs résultats au KCSE (*Kenyan Certificate of Secondary Education*) et du nombre de places disponibles.
- Le **Bureau de Financement des Universités** (*Universities Funding Board, UFB*) créé en 2012 a compétence pour coordonner et réguler les financements. Les budgets des universités publiques sont composés de subventions du gouvernement (40% en moyenne) et de fonds propres (frais d'inscription, projets de recherche, activités lucratives telles que l'hôtellerie, etc.).

- Le **Bureau des prêts pour l'enseignement supérieur** (*Higher Education Loans Board, HELB*) accorde des bourses (frais d'inscription et logement universitaire) ou des prêts aux étudiants les plus méritants (obtenant un B et plus à l'examen de fin d'études secondaires). En 2012/2013, environ 120 000 étudiants ont pu bénéficier de prêts pour un montant total de 6 milliards de shillings kényans, soit une moyenne de 430 €/étudiant/an. En 2014/2015, le HELB étend pour la première fois son offre de bourses/prêts aux étudiants inscrits dans les instituts d'enseignement technique et professionnel, pour un montant total de 3.5 millions d'euros (en moyenne 130 € de bourse et 260 € de prêt par étudiant).
- La **Commission Nationale pour les Sciences, les Technologies et l'Innovation** (*National Commission for Science, Technology and Innovation, NACOSTI*) définit les priorités et gère les fonds nationaux de recherche et d'innovation. Depuis 2015, elle met en œuvre, avec l'Ambassade de France, le partenariat Hubert Curien PAMOJA (financement MoEST-MAEDI-MENESR).
- Enfin l'**Autorité en charge de l'enseignement technique et professionnel** (*Technical and Vocational Education Training Authority, TVETA*), créée en 2013, a pour mission l'accréditation et l'évaluation des instituts d'enseignement technique et professionnels.
- Les **associations professionnelles** (ingénieurs, médecins, architectes, techniciens etc.) – bien que non intégrées officiellement dans un mécanisme de coordination piloté par le MoEST – jouent un rôle non négligeable dans la reconnaissance des diplômes proposés par les universités.

Le Kenya compte environ 440 000 étudiants (chiffres de mai 2014).

La CUE comptabilise environ 367 000 étudiants répartis dans 22 universités publiques et leurs 9 collèges universitaires, notamment dans les 7 universités « historiques » installées dans ou à proximité des grandes villes du pays : *University of Nairobi, Moi University* (Eldoret), *Kenyatta University, Egerton University* (Nakuru), *Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology, Maseno University* (Kisumu), *Masinde Muliro University of Science and Technology* (Kakamega). **En 2012-2013, avec l'application de la constitution de 2010 et notamment de la décentralisation (objectif : chacun des 47 comtés doit avoir au moins une institution d'enseignement supérieur), la CUE a accrédité d'anciens collèges universitaires publics et d'anciennes écoles polytechniques au rang d'universités** : *Dedan Kimathi University of Technology* (Nyeri), *Chuka University* (Embu), *Technical University of Kenya* (Nairobi), *Technical University of Mombasa, Pwani University* (Kilifi), *Kisii University, University of Eldoret, Maasai Mara University* (Narok), *Jaramogi Oginga Odinga University of Science and Technology* (Bondo), *Laikipia University* (Eldoret), *South Eastern Kenya University* (Nairobi), *Meru University of Science and Technology* (Meru), *Multimedia University of Kenya* (Nairobi), *University of Kabianga* (Kericho), *Karatina University* (Karatina). D'une manière générale, **ces «nouvelles universités» ont une offre de formation limitée au premier cycle universitaire, principalement dans les filières de sciences humaines et sociales**.

73 000 étudiants sont inscrits 17 universités privées et leurs 5 collèges universitaires, 13 universités privées disposant d'une lettre d'intérim autorisant à exercer, et une institution privée. L'enseignement privé s'est rapidement développé ces 15 dernières années. Toutes les universités privées au Kenya sont non lucratives et la plupart ont été initiées avec le soutien d'organisations religieuses - majoritairement chrétiennes mais aussi musulmanes.

Fin 2015, 777 instituts d'enseignement technique sont enregistrés auprès de TVETA. Ils délivrent des certificats ou des diplômes après des cursus de 1 à 4 ans (équivalents aux lycées professionnels et aux IUT). En 2011, les institutions d'enseignement technique accueillaient 104 173 étudiants (35% de la population étudiante).

II. Organisation des études et enseignements dispensés

L'accès à l'enseignement supérieur public et privé est permis aux étudiants ayant une note moyenne de C+ au diplôme de l'enseignement secondaire (*Kenyan Certificate of Secondary Education – KCSE*). Il existe toutefois des exceptions : certaines universités privées souhaitant devenir des centres d'excellence limitent les possibilités d'admission aux meilleurs étudiants (note moyenne équivalente à B). Deux universités techniques (anciens instituts supérieurs techniques) permettent aux étudiants diplômés du secondaire avec un C ou un C- de rejoindre leurs rangs.

Les conditions d'accès à l'enseignement technique et professionnel varient selon les institutions et le type de diplôme : le niveau minimum requis va du Certificat kényan d'Etudes Primaires (*Kenyan Certificate of Primary Education – KCPE*), à une note comprise entre D et C au KCSE.

Depuis 2011, afin de répondre à la demande massive d'études supérieures, la majorité des universités kényanes propose deux à trois rentrées universitaires par an (septembre, janvier, avril).

Il existe **plusieurs niveaux de diplômes** proposés par les institutions d'enseignement technique et supérieur :

- Les 777 institutions et 2 universités d'enseignement technique valident **des certificats et des diplômes** après 1 à 4 ans d'études.
- Les *Technical Universities of Kenya and Mombasa* (anciennes institutions d'enseignement technique) offrent des « **diplômes supérieurs** » (*Higher Diploma*), passerelles vers les ***Bachelor of Technology*** (diplôme de technicien supérieur), puis les **Masters** (entre 2 et 3 ans d'études) et les **Doctorats** (minimum trois ans d'études).
- Les universités publiques et privées ont une offre de cours et de diplômes variée :
 - o *Bridging courses* : permettent aux étudiants de se remettre à niveau dans certaines matières.
 - o Certificats et diplômes : d'une durée de 1 à 3 ans, ils peuvent être comparés aux diplômes universitaires, et sont très prisés par les étudiants, car moins chers qu'un diplôme de *Bachelor*.
 - o *Bachelor Degree with Honours* : 4 ans d'études
 - o Diplôme de vétérinaire : 5 ans d'études
 - o Diplôme d'architecte et de médecin : 6 ans d'études
 - o Master : entre 1 an et demi et 3 ans d'études
 - o Doctorat : minimum 3 ans d'études.

L'enseignement à distance est en voie de développement dans la plupart des universités publiques et privées.

La diversité et la qualité de l'offre de formation supérieure dépendent de l'ancienneté et des choix stratégiques faits par les universités (vocation généraliste versus spécialisation).

1) Les sciences humaines et sociales

Elles comprennent les filières commerce, gestion, finances, éducation, sociologie, histoire, géographie, sciences politiques (qui s'apparentent davantage à l'étude des modes d'administration publique), diplomatie et relations internationales, philosophie et études religieuses, langues (africaines et étrangères), archéologie, littérature, arts appliqués, communication, hospitalité & tourisme, gestion des conflits.

Moins coûteuses et enseignées depuis plusieurs décennies dans les universités les plus anciennes, elles attirent un très grand nombre d'étudiants : pour toutes ces raisons, elles sont inscrites aux programmes de quasiment toutes les universités kényanes, publiques et privées.

Universités kényanes ayant développé des collaborations avec une institution française d'enseignement supérieur ou de recherche dans ce domaine: *University of Nairobi*, *Moi University* (Eldoret), *Kenyatta University*, *Maseno University* (Kisumu), *Masinde Muliro University of Science and Technology* (Kakamega), *Technical University of Kenya* (Nairobi), *Pwani University* (Kilifi), *Maasai Mara University* (Narok), *Jaramogi Oginga Odinga University of Science and Technology* (Bondo), *Laikipia University* (Eldoret), *South Eastern Kenya University* (Nairobi), *Catholic University of Eastern Africa* (Nairobi), *United States International University* (Nairobi), *Strathmore University*.

2) Sciences de l'éducation

Cette filière attire également **énormément d'étudiants et est offerte dans de très nombreuses universités**, avec pour objectif d'améliorer les qualifications des enseignants du primaire et du secondaire (niveau de connaissance et pédagogie en ayant recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et aux outils de l'enseignement à distance).

3) Sciences agronomiques et vétérinaires

C'est au regard de la population active et des secteurs économiques kényans les plus performants, l'une des priorités du gouvernement en matière d'enseignement, qui a désigné *Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology* (formation d'ingénieurs agronome, recherche) et *Egerton University* (niveau technicien) comme deux centres d'excellence en la matière. Mais d'autres universités publiques prétendent offrir des cursus dans ces filières.

Universités kényanes ayant développé des collaborations avec une institution française d'enseignement supérieur ou de recherche dans ce domaine : *University of Nairobi, Egerton University* (Nakuru), *Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology, Masinde Muliro University of Science and Technology* (Kakamega), *Karatina University* (Karatina).

4) Études médicales et paramédicales

Au Kenya la **formation médicale minimum est de 5 ans**, au bout de laquelle l'étudiant sort diplômé d'un 1^{er} cycle universitaire médical. Il doit ensuite réaliser un stage de 12 mois dans un hôpital accrédité, avant de demander une accréditation auprès du Bureau des praticiens de santé et dentistes du Kenya (Kenya Medical Practitioners and Dentists Board – KMPDB). L'admission en 1^{ère} année de médecine est basée sur les performances de l'étudiant lors du KCSE (pas de concours).

L'offre de formation la plus aboutie est proposée par *University of Nairobi* (en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire *Kenyatta National Hospital*) et ***Moi University***. Elle inclut des diplômes d'infirmières (*Bachelor, Master*), en sciences dentaires (*Bachelor, Master, Doctorat*), en pharmacie (*Bachelor, Master, Doctorat*), et en médecine (*Bachelor, Master, Doctorat*), en santé publique, un centre de prévention et de recherche sur le VIH.

Le *Kenya Medical Training College* propose des **formations techniques courtes** pour le personnel hospitalier d'appui.

Le Kenya accusait en 2013 d'un **manque de 30 000 infirmières et de 20 000 médecins**, pour couvrir les besoins de l'ensemble du territoire. Pour y remédier, **plusieurs universités publiques et privées ont été encouragées et accréditées par le KMPDB** : *Kenyatta University, Egerton University, Maseno University, Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology, Uzima University, Kenya Methodist University, Mount Kenya University*.

Universités kényanes ayant développé des collaborations avec une institution française d'enseignement supérieur ou de recherche dans ce domaine : *University of Nairobi* – *Kenyatta National Hospital* (Hôpital Cochin), jusqu'au début des années 2 000.

5) Sciences de la vie et de la terre, sciences environnementales

Les **sciences physiques, biologiques et chimiques sont enseignées dans la majorité des universités publiques** kényanes, bien que peu prisées par les étudiants.

Universités kényanes ayant développé des collaborations avec une institution française d'enseignement supérieur ou de recherche dans ce domaine : *University of Nairobi, Moi University, University of Eldoret*.

Les **sciences environnementales** (et tout ce qui est lié à la gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité) **sont relativement nouvelles dans les universités du Kenya**. Les Musées Nationaux du Kenya sont l'institution de recherche experte en ce domaine. Face à la nouvelle concurrence venue des universités, ils ont décidé de mettre en place un institut de formation de techniciens du patrimoine naturel et culturel (à Mombasa). De plus en plus d'universités mettent en place des écoles environnementales et de gestion des ressources naturelles.

Universités kényanes ayant développé des collaborations avec une institution française d'enseignement supérieur ou de recherche dans ce domaine : *University of Nairobi (Institute for Climate Change Adaptation), Kenyatta University*.

6) Sciences de l'ingénieur

Seules **5 universités kényanes ont reçu la double accréditation CUE- Bureau kényan des ingénieurs (Engineers Board of Kenya - EBK)** : *University of Nairobi, Moi University, Egerton University, Dedan Kimathi University of Science and Technology, Kenyatta University*.

Elles proposent des formations en ingénierie civil, agricole, mécanique, électrique et électronique, communication (ICT), textile, chimique, des procédés, industrielle, mécatronique.

Le gouvernement kényan s'est donné pour objectif de **former 10 000 ingénieurs supplémentaires d'ici à 2030**. Très peu d'étudiants poursuivent cette voie, notamment à cause de son coût relativement élevé.

7) Formation de techniciens et de techniciens supérieurs.

L'Ambassade de France n'a jamais travaillé directement en lien avec les 777 instituts de formation technique enregistrés auprès de TVETA (dont seulement 300 sont accrédités : l'évaluation des autres instituts par le TVETA est en cours). **Un rapport sur l'enseignement technique et professionnel au Kenya et les perspectives de coopération sera compilé avant mars 2016**, en concertation avec les partenaires kényans et le secteur privé.

L'Ambassade est en revanche en lien avec les **deux universités publiques techniques**, anciens instituts nationaux d'enseignement technique : la *Technical University of Kenya* (Nairobi) et la *Technical University of Mombasa*. Elles proposent de très nombreuses formations de techniciens et techniciens supérieurs, avec l'objectif de réduire le fossé entre les ingénieurs (conceptualisation, innovation, design de nouveaux objets et systèmes) et les techniciens (production d'objets et de systèmes). Depuis 2013 et leur accréditation au rang d'universités, elles développent petit à petit des programmes de niveau Master et Doctorat. Les deux universités accueillent aujourd'hui environ 20 000 étudiants.

III. Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur kényan présente plusieurs atouts :

- **Un investissement sociétal et familial** : le gouvernement comme les individus accordent depuis longtemps une place essentielle à l'éducation : **l'offre d'enseignement variée, le niveau de qualification des enseignants-chercheurs en contact avec l'étranger, la bonne ouverture internationale, la diversité de profil des universités, la beauté** (grands campus arborés à l'anglo-saxonne) et **le potentiel en termes d'infrastructures et d'équipements** font du Kenya un **environnement très favorable pour le développement de coopérations universitaires et scientifiques**.
- **Un système solvable grâce aux étudiants non boursiers, au foncier et aux activités génératrices de revenu** : la demande d'enseignement supérieur est telle qu'aujourd'hui, le système est financé à environ 60% par les individus. Les universités détiennent dans leur grande majorité un parc foncier considérable. Enfin, elles développent de nombreuses activités génératrices de revenus (hôpitaux universitaires, crématorium, hôtels, supermarchés...). Les universités sont donc en mesure développer des plans d'expansion pour répondre à la demande croissante d'enseignement supérieur.
- **Les autorités nationales en charge de l'enseignement supérieur font un bilan très objectif sur les atouts et les faiblesses du système**, avec une forte volonté de collaborer avec des partenaires étrangers.
- **Le secteur privé recrute au Kenya** : nombre d'entreprises sont en demande de collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur, en faisant intervenir au besoin des partenaires étrangers (on compte au Kenya 70 entreprises françaises).
- **Le Kenya est éligible à de nombreux appels à projets de bailleurs de fonds multilatéraux** souhaitant renforcer les capacités du secteur de l'enseignement supérieur (DUE, Banque Mondiale, Banque africaine de développement, etc.) en mobilisant l'expertise de partenaires étrangers.

La Commission de l'enseignement supérieur a organisé, courant 2015, plusieurs réunions pour effectuer un bilan du système universitaire kényan, après la mise en œuvre de la décentralisation. Les partenaires au développement étaient conviés aux côtés des représentants des nombreuses universités. **Selon la CUE, le système d'enseignement supérieur kényan doit relever à moyen terme plusieurs défis pour accompagner l'accroissement rapide de la population étudiante et les objectifs de réduction de la pauvreté contenus dans le plan national Vision 2030** :

- Monter des solutions innovantes, pour financer la construction de nouvelles infrastructures et l'acquisition de **matériels et équipements d'enseignement et de recherche** .
- Former 1 000 nouveaux docteurs chaque année (actuellement seulement 30% des enseignants des universités sont titulaires d'un doctorat). Réunir les ressources (en temps, en budget) afin que les enseignants-chercheurs en poste dans les universités puissent se consacrer davantage à des activités de recherche .
- Mettre en place un **mécanisme officiel et régulier de concertation entre les universités et les centres de recherche d'une part, et entre le secteur privé et les institutions d'enseignement**

supérieur et de recherche (inadéquation des programmes avec les besoins du secteur privé, formation de 10 000 ingénieurs et 30 000 techniciens).

IV. Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

1) Une coopération active dans plusieurs disciplines.

En décembre 2015, il existe **18 accords de coopération inter-établissements signés**, plus ou moins actifs :

- Sciences Po – University of Nairobi (échange d'étudiants et de professeurs).
- Sciences Po – Kenyatta University (échange d'étudiants et de professeurs).
- IESEG School of Management – Catholic University of Eastern Africa (échange d'étudiants et de professeurs, double diplôme, renforcement des capacités).
- U. Bordeaux-Montaigne – University of Nairobi (Master commun en sciences sociales, échange d'étudiants et de professeurs).
- U. de Lorraine – Moi University (Recherche en chimie appliquée aux matériaux naturels, échange d'étudiants et de professeurs).
- U. de Pau et des Pays de l'Adour – Kenyatta University (Histoire, Archéologie, Sciences politiques, échange d'étudiants et de professeurs, recherche).
- U. de Grenoble Alpes – Kenyatta University (Français Langues Etrangères - FLE, appui au développement d'un Master, échange de professeurs et d'étudiants).
- U. Lumière Lyon 2 – Moi University (Géographie, échange d'étudiants et de professeurs, recherche).
- U. Pierre et Marie Curie Paris 6 – Egerton University (Archéologie, échange d'étudiants et de professeurs, recherche).
- U. de Pau et des Pays de l'Adour – Maasai Mara University (gestion du patrimoine, échange d'étudiants et de professeurs).
- Aix-Marseille U. – University of Nairobi (Paléontologie, échanges de professeurs et d'étudiants, recherche).
- L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a signé des accords avec des instituts de recherche kényans et internationaux (Centre international de Recherche en Agroforesterie - ICRAF, Centre international de recherche sur l'écologie et la physiologie des insectes – *icipe*, Musées Nationaux du Kenya - MNK), ainsi qu'avec 4 universités kényanes (University of Nairobi, Catholic University of Eastern Africa, Maseno University, Masinde Muliro University of Science and Technology).
- Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a lui aussi signé des accords avec l'ICRAF et l'*icipe*, et travaille de manière non formalisé avec plusieurs universités locales (Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology, Egerton University, Karatina University).
- L'Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA Nairobi) – MNK (recherche et valorisation des recherches).

2) La langue française, 1^{ère} langue étrangère enseignée au Kenya

Depuis plusieurs décennies, la France développe une **coopération linguistique très active** au Kenya. Elle a fait du français la 1^{ère} langue étrangère enseignée dans les écoles secondaires et à l'université. Depuis les années 2000, des dizaines d'enseignants de français ont bénéficié de bourses du gouvernement français ou de formations pédagogiques pour la mise en place de formations en français sur objectifs spécifiques. Le projet FSP Français n°2007-47 « Appui au développement de l'enseignement du français au Kenya » (2009-2013) a permis la construction et l'animation de centres de ressources pour la langue française auprès de 6 universités kényanes (University of Nairobi, Kenyatta University, Moi University, Maseno University, Masinde Muliro University of Science and Technology, Pwani University) et d'une dizaine d'écoles secondaires. On compte deux universités kényanes membres de l'Agence Universitaire pour la Francophonie (AUF). Le projet FSP régional mobilisateur « Appui au français dans l'intégration est-africaine et à l'Union Africaine » (2014-2017) consolide ces acquis, en mutualisant les actions au niveau régional.

3) Les actions de promotion de l'enseignement supérieur français au Kenya

Le bureau local de Campus France a ouvert en 2011 au Kenya. Il est hébergé à l'Alliance Française de Nairobi. Avec l'appui du service de coopération et d'action culturelle, et en partenariat avec le bureau local de Business France, il a organisé, en 2015 :

- Deux **forums de promotion des Grandes Écoles et universités françaises**, en février et en septembre : des espaces d'exposition ont été installés pour les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises françaises, pour un public lycéen et étudiants (promotion de programmes de licence et de master en anglais).
- Des **tournées de recrutement** au bénéfice de GE françaises, dans les meilleures écoles secondaires publiques et privées kényanes.
- Des **entretiens et cocktails avec la communauté d'affaires française et kényane**.

En 2013, sur les 12 000 étudiants kényans partis à l'étranger, seuls 130 étaient accueillis en France (chiffres UNESCO). Les efforts de l'Alliance Française, du bureau de Campus France et de l'Ambassade seront poursuivis pour renforcer l'attractivité de la France auprès des jeunes Kényans.

4) Les outils pilotés par la France pour la mise en place de partenariats

Chaque mois de novembre, l'Ambassade de France publie sur son site internet et sur sa page Facebook un appel à candidatures pour les **bourses du gouvernement français**. Ce programme cible en priorité les enseignants-chercheurs des universités kényanes de bon niveau, souhaitant renforcer leurs capacités d'enseignement et de recherche. A titre exceptionnel, il peut également sélectionner des étudiants méritants. Trois types de bourses sont disponibles :

- Bourses doctorales en co-tutelle ou en co-direction
- Bourses de Master
- Bourses pour l'échange d'enseignant (projets de coopération scientifique ou universitaire)

En mai 2015, le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI), le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSER) ont signé avec le MoEST le second **Partenariat Hubert Curien** en Afrique Sub-saharienne, intitulé **PAMOJA** (mot swahili qui signifie « ensemble »). Le PHC PAMOJA permet de financer des bourses de mobilité scientifique entre des équipes de recherche française et kényane – en favorisant notamment les jeunes chercheurs. Toutes les disciplines sont concernées, **avec une attention particulière pour les sciences et technologies spatiales, les biotechnologies (santé, agriculture, biomathématiques etc.), les sciences et technologies de l'énergie, les sciences informatiques, les sciences environnementales, les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur, l'architecture et le domaine du bâti**. Chaque année, les deux gouvernements publient un appel à propositions conjoint au bénéfice des communautés scientifiques des deux pays. Ils évaluent les projets reçus séparément, avant de se réunir à l'occasion d'un comité de sélection et de confronter leurs évaluations, et de procéder à la sélection des meilleurs projets. Le soutien financier porte sur la mobilité des chercheurs (transport international et per diem). La participation de jeunes chercheurs est fortement encouragée.

Les **trois instituts français de recherche basés à Nairobi** (Cirad, Ifra Nairobi-CNRS, IRD), **ont également mis en place un certain nombre de dispositifs** pour accueillir les chercheurs français de passage, les appuyer dans l'obtention d'un permis de recherche ou les mettre en relation avec des universités et centres de recherche locaux (plus d'informations disponibles sur leurs sites internet respectifs).

L'Agence Française de Développement et le MoEST, en partenariat avec des banques locales en cours d'identification, s'apprêtent à signer un accord de coopération pour l'ouverture de lignes de crédit concessionnelles qui devraient financer :

- La construction de **résidences étudiantes**
- Des **projets d'expansion des universités**, à savoir :
 - o Secteurs prioritaires : **agriculture, production et exploitation d'énergie (biogaz, solaire), ingénierie, sciences et technologies, entrepreneuriat, médecine, transport, bâtiment**.
 - o Infrastructures : **laboratoires et équipements, parcs industriels et centres d'incubation, technologies de l'information et de la communication** incluant des équipements tels que les ordinateurs, les tablettes etc., les résidences étudiantes, amphithéâtres, centres hospitaliers universitaires avec une forte dimension sociale, complexes sportifs et de loisirs, campus annexes.

- Formation : **renforcement des capacités des enseignants** (niveau doctorat), programmes de stages dans les entreprises pour les étudiants, programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs, recherche etc.)

Le 1^{er} appel à projets devrait être lancé au cours des mois de mars et avril 2016. Les universités kényanes pouvant attester de l'existence ou du montage en cours d'une collaboration avec une institution française seront considérées avec une attention particulière.

Enfin, le Kenya est éligible à de nombreux appels d'offres dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Ambassade de France peut appuyer le montage de projets de ce type (Union européenne, Banque Mondiale, Banque africaine de développement etc.) en mettant en relation institutions kényanes et françaises.

IV. Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

Les autorités nationales en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, les universités et les centres de recherche kényans entretiennent des **réseaux de coopération internationale étendus avec des institutions du monde entier, particulièrement en Afrique** (Afrique Sud, Egypte, Afrique du Nord), **dans les pays anglo-saxons** (États-Unis, Grande Bretagne, Canada) mais aussi en **Europe** (Pays-Bas, Suède, Allemagne, Belgique, Italie) et en **Asie** (Inde, Chine). Cette coopération peut revêtir plusieurs formes : investissements dans les infrastructures, programmes d'enseignement et de recherche conjoints, bourses, échanges de professeurs et d'étudiants.

Un groupe de bailleurs dédié à la coopération universitaire se réunit environ 2 fois par an (Allemagne, Australie, Pays-Bas, France, Grande-Bretagne, BAD, UNESCO) pour échanger des informations.

Ci-dessous quelques exemples concrets des types de coopération en cours.

1) Bourses des gouvernements étrangers

Le gouvernement kényan gère chaque année **plusieurs centaines de bourses financées par des partenaires étrangers** (Inde, Chine, Japon, Suisse, Egypte...).

En outre, les **universités anglaises, américaines et australiennes disposent de moyens financiers importants pour attribuer des bourses et organiser des actions de promotion régulières** (publications d'encarts dans les journaux ou organisations de salons très sélectifs).

Le bureau régional du DAAD, NUFFIC (pas de bureau à Nairobi), le British Council offrent des bourses de Bachelor, Master et de Doctorat. Le DAAD propose en outre des bourses « dans le pays » (prise en charge des frais d'inscription dans les universités kényanes).

2) Netherlands Initiative for Capacity development in Higher Education (NICHE), 2010-2015

Le projet ciblait deux secteurs prioritaires :

- Soutien au **développement du secteur privé** par l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de la prise en compte du genre dans l'enseignement supérieur (agriculture, gestion intégrée et participative de l'eau, tourisme durable, culture).
- **Appui au développement de l'enseignement post-secondaire**, notamment à l'enseignement technique et professionnel (développement de labels qualité, de liens entre l'industrie et les instituts de formation, renforcement des capacités des enseignants).

3) Banque Africaine de Développement : projets en soutien au secteur de l'enseignement supérieur

Deux projets actuellement sont actuellement en cours :

- *Support for Technical, Industrial, Vocational and Entrepreneurship Training (TIVET)*, depuis 2008. L'objectif du projet est **d'améliorer les conditions d'accès, la qualité et la pertinence des TIVET**, en mettant en place un système à la fois souple et axé sur la demande qui offre des possibilités de formation aux titulaires du KCPE et du KCSE.

- Support to higher education science and technology to enhance quality – HEST project, depuis 2012. L'objectif principal est de fournir une main d'œuvre qualifiée pour atteindre les objectifs de la Vision 2030. L'objectif spécifique est **d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement dans les sciences de l'ingénieur et les sciences appliquées**. Le programme a pu financer l'achat d'équipement ainsi que des échanges d'expertise entre universités kényanes et étrangères pour l'amélioration des programmes kényans et le renforcement des capacités des enseignants.

Un projet vient d'être approuvé, pour débuter en juin 2016. Il est dédié à la création de centres d'excellence d'enseignement technique et professionnel (TVET).

V. Orientation à donner à la coopération universitaire franco-kenyane

Quasiment tous les outils sont en place pour **atteindre les objectifs de l'Ambassade de France en matière de coopération scientifique et universitaire**, à savoir :

- Appuyer les autorités kényanes à améliorer la qualité du système d'enseignement technique & professionnel et supérieur, en partenariat avec les entreprises et des établissements français intéressés par un développement en Afrique de l'Est.
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, équipes de recherche et d'innovations.
- Contribuer au rayonnement de la recherche française au Kenya.
- Attirer davantage d'étudiants kényans en France.

Certains **nouveaux projets de coopération sont déjà en cours de montage ou de formalisation**, notamment entre les institutions suivantes :

- U. de Pau et des Pays de l'Adour – University of Nairobi (montage d'un master en géosciences pétrolières, avec la participation de TOTAL).
- Pôle image d'Angoulême/Gobelins – United States International University (montage d'une école d'animation).
- IESEG School of Management – United States International University (échange d'étudiants et de professeurs)
- Institut National de l'Energie Solaire – Kenyatta University (montage d'un institut technique d'assemblage et maintenance de panneaux solaires, en partenariat avec l'entreprise URBASOLAR).
- IFRA Nairobi – University of Nairobi (recherche en sciences sociales)

D'autres actions sont envisagées **en 2016, notamment pour susciter et accompagner l'intervention de nouveaux établissements français dans les domaines qui seront financés en priorité par l'AFD et le MoEST** :

- 1) Sélection de nouveaux boursiers du gouvernement français (date limite de réception des candidatures : 22/01/2016).
- 2) Mise en place du site internet local France Alumni (en partenariat avec le bureau local de Business France et l'association des anciens étudiants kényans de France, qui compte environ 150 membres).
- 3) Co-organisation, avec Campus France, de la 1^{ère} édition de la Journée Kenya à Paris (22/03/2016).
- 4) Invitation de représentants du MoEST, de la CUE et de TVETA en France (20-23/03/2016).
- 5) Organisation de deux forums des Grandes Écoles et Universités françaises à Nairobi (21/04/2016, octobre).
- 6) Organisation des 1ères rencontres universitaires franco-kényanes à Nairobi en octobre 2016 (invitation de représentants d'établissements français).
- 7) Participation aux Rencontres Campus France, novembre 2016, Paris.
- 8) Réponses à projets européens.
- 9) Poursuite de l'accompagnement des établissements français dans leurs tournées de recrutement (écoles secondaires kényanes et universités).

L'expertise des établissements français dans tous ces domaines jugés prioritaires par le MoEST sera donc indispensable pour la mise en œuvre de toutes ces actions, pour lesquelles les opportunités de financement existent.

VI. Contacts utiles

Ambassade de France au Kenya

Site : <http://ambafrance-ke.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/Ambassade.de.France.au.Kenya/>

Mail : cooperation.nairobi@diplomatie.gouv.fr

Campus France Kenya

Site : www.kenya.campusfrance.org

Facebook : <https://www.facebook.com/CampusFranceKenya/?fref=ts>

Mail : nairobi@campusfrance.org

Campus France (PHC Pamoja)

Site <http://www.campusfrance.org/fr/rubrique/appels-a-candidatures>

Alliances Françaises au Kenya

Site : <http://www.afkenya.or.ke/>

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=29247434220&fref=ts>

Facebook: <https://www.facebook.com/afmba/?fref=ts>

Mail : info@alliancefrnairobi.org

Agence Française de Développement

Site : <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afr/kenya>

Instituts français de recherche basés au Kenya

www.ird.fr

www.ifra-nairobi.net

<http://afrique-orientale-australe.cirad.fr/>

Ministry of Education, Science and Technology

<http://www.education.go.ke>

Commission for University Education

<http://www.cue.or.ke>

Higher Education Loans Board

<http://www.helb.co.ke/>

The Inter-University Council for East Africa

<http://www.iucea.org/>

Association of African Universities

<http://www.aau.org>

Agence Universitaire de la Francophonie

<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres>

Banque Africaine de développement

<http://www.afdb.org/fr/projects-and-operations/project-portfolio/kenya/>